

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral: W

6730

CAPALO®

Fongicide

Substances actives: 75 g/l de metrafenone (% en poids: 7,3)
62,5 g/l d'époxiconazole (% en poids: 8,3)
200 g/l de fenpropimorphe (% en poids: 19,4)

Mode d'action (groupe FRAC): Epoxiconazole: 3 (G1)
Fenpropimorphe: 5 (G2)
Métrafénone: U8

Formule: Suspo-émulsion (SE)

Taille du conditionnement: 5 litres

Fongicide présentant une action préventive et curative contre les maladies de la tige, du feuillage et de l'épi de blé, orge, seigle et triticale

Application

Mode d'action

Capalo est un fongicide présentant une action préventive et curative contre les maladies de la tige, du feuillage et de l'épi. La combinaison de trois substances actives permet de lutter de manière efficace et persistante contre des maladies fongiques affectant le blé, l'orge, le seigle et le triticale.

La metrafenone inhibe durablement la constitution de structures d'infection, la croissance du mycélium et la sporulation de champignons nuisibles. La substance active est absorbée par la plante dans laquelle elle fait l'objet d'une diffusion systémique.

L'époxiconazole et le fenpropimorphe migrent et se diffusent rapidement dans la plante.

Spectre d'action

Capalo agit de manière toute autant curative que préventive et déploie une action durable de grande qualité.

Dans le blé contre: Piétin-verse (*Pseudocercospora herpotrichoides*)
 Oïdium (*Erysiphe graminis*)
 Septoriose (*Septoria tritici*)
 Septoriose et tache des glumes (*Septoria nodorum*)
 Rouille brune (*Puccinia recondita*)
 Helminthosporiose du blé (*Drechslera tritici-repentis*)

Dans l'orge contre: Oïdium (*Erysiphe graminis*)
 Tache réticulée (*Pyrenophora teres*)
 Rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)
 Rouille naine (*Puccinia hordei*)

Dans le seigle contre: Rouille brune (*Puccinia recondita*)
 Rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)
 Septoriose (*Septoria tritici*)

Dans le triticales contre: Oïdium (*Erysiphe graminis*)
 Septoriose (*Septoria tritici*)
 Rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)
 Rouille brune (*Puccinia recondita*)

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

Tolérance des plantes cultivées

Lorsqu'il est utilisé dans le respect de la dose d'application recommandée, Capalo est bien toléré par toutes les céréales.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Orge

Rhynchosporiose, Rouille naine de l'orge, Helminthosporiose de l'orge, Oïdium des céréales (BBCH 31 – 51)

Volume d'eau: 2,0 l/ha

Blé et le Triticale

Oïdium des céréales (BBCH 31 – 61)

Volume d'eau: 2,0 l/ha

Weizen

Piétin-verse des céréales (BBCH 30 – 32)

Volume d'eau: 2,0 l/ha

APPLICATIONS AUTORISEES:

| Culture | Agent pathogène / action | Période d'application Stade de la culture (BBCH) | Charges |
|---------------------|---|---|----------------|
| Blé | Rouille brune, Helminthosporiose des céréales (DTR), Septorioses foliaires, Septoriose de l'épi | Dosage: 2 l/ha Application: stade 31-51 (BBCH) | 1,2,3 |
| Blé | Oïdium des céréales | Dosage: 2 l/ha Application: stade 31-61 (BBCH) | 1,2,3 |
| Blé | Piétin-verse des céréales | Dosage: 2 l/ha Application: stade 30-32 (BBCH) | 1,2,3 |
| Orge | Oïdium des céréales, Helminthosporiose de l'orge (S.tritici oder S.nodorum), Rhynchosporiose, Rouille naine de l'orge (S.nodorum) | Dosage: 2 l/ha Application: stade 31-51 (BBCH) | 1,2,3 |
| Seigle d'automne | Rouille brune, Rhynchosporiose, Septorioses foliaires (S.tritici oder S.nodorum) | Dosage: 2 l/ha Application: stade 31-51 (BBCH) | 1,2,3 |
| Triticale | Oidio dei cereali | Dosage: 2 l/ha Application: stade 31-61 (BBCH) | 1,2,3 |
| Triticale | Ruggine bruna, Rincosporiosi, Septoriosi fogliare (S.tritici oder S.nodorum) | Dosage: 2 l/ha Application: stade 37-61 (BBCH) | 1,2,3 |

Consignes d'autorisation et remarques:

1. 1 traitement par culture au maximum.
2. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une

zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

3. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais appliquer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10, et les appliquer sur la surface traitée.

Il convient que le nettoyage soit effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), il convient que la cuve de pulvérisation soit remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être complètement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Application de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir la cuve au 2/3 avec de l'eau.
2. Bien agiter Capalo avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de l'application de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau: 200 - 400 l/ha

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Capalo est miscible avec des herbicides (Basagran® SG, Biathlon® et Starane®¹ XL.), avec des insecticides (Fastac® Perles, p. ex.), avec des régulateurs de croissance (Medax Top®, p. ex.) ainsi qu'avec des engrais foliaires de marques de qualité.

Pour les mélanges avec des régulateurs de croissance contenant de l'éthéphon, il est impératif de se conformer au mode d'emploi de ces produits: ceux-ci doivent toujours être ajoutés en dernier au liquide de pulvérisation !

L'ajout d'une solution à base d'ammonium de nitrate et d'urée (ANU) ou d'urée est possible. En cas de températures élevées et de faible humidité de l'air, l'utilisation de plus de 20 l ou kg de produit/ha peut provoquer des dégâts.

Pour les mélanges en cuve avec de l'urée, ceux-ci doivent tout d'abord être complètement dissous. Ce n'est qu'après que Capalo et d'autres partenaires de mélange peuvent être ajoutés conformément à ce qui est décrit.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve n'étant pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.




Conseils pour le stockage

Il convient que les produits phytosanitaires soient toujours conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. Pour le stockage tout particulier de bidons entamés, il convient de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers:

| Identificateur clé | GHS07 | GHS08 | GHS09 |
|-----------------------|---|--|---|
| Symbole |  |  |  |
| Identificateur danger | Attention dangereux | Dangereux pour la santé | Dangereux pour le milieu aquatique |

Mention d'avertissement: danger

Mention de Danger:

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer
- H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (prévention):

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- P102 Conserver hors de portée des enfants.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P261 Éviter de respirer les brouillards.
- P264 Se laver soigneusement les parties du corps souillées après manipulation.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence (intervention):

- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence (stockage):

- P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence (élimination):

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Service d'urgence en cas d'intoxications:

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Pour information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.) le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité découlant du stockage et de l'application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y

23.10.2018

sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications étant, certes, couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'autorité d'homologation mais n'étant pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture se sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect des droits de protection éventuels, des lois et des dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF

®¹ = Marque déposée de Omya (Schweiz) AG